

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 09 MARS 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 09 MARS, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

**Date de convocation : 03 mars 2023**

**MEMBRES PRESENTS :**

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, Lysiane ROUYER, Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Marianne IRIARTE-HUET, Marie-Claire NEAUD, Mallory PEYRONAUD, Hassen SFAR, Frédéric CROS, Sandra BISBAU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, Christine DALLA VALLE, William JACQUILLARD.

**MEMBRES EXCUSES :**

Annie MARAIS, André LANDREAU, Christophe MONTEIRO, Frédéric MILLAC, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Sabrina BURON, Cédric JEGOU.

**POUVOIRS :**

Annie MARAIS donne pouvoir à François NEBOUT,  
André LANDREAU donne pouvoir à Robert JABOUILLE,  
Christophe MONTEIRO donne pouvoir à Hassen SFAR,  
Frédéric MILLAC donne pouvoir à Lysiane ROUYER,  
Erika BONNEAU donne pouvoir à Mallory PEYRONAUD,  
Pascal BUCHEMEYER donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,  
Sabrina BURON donne pouvoir à Frédéric CROS,  
Cédric JEGOU donne pouvoir à Louis-Adrien DELARUE.

**MEMBRE ABSENT :**

Jean Leopold SIWE-NANA.

Monsieur Robert LECOCQ a été nommé secrétaire de séance

## N° 2023-017- Convention de financement -Médiation à l'école entre l'association Oméga et la commune de Soyaux

*La convention cadre qui définit les modalités du dispositif de médiation à l'école entre l'association Oméga et la commune de Soyaux a été renouvelée en 2022 pour une durée de 3 ans. Dans ce cadre un état des lieux du dispositif au titre de l'année scolaire 2022- 2023 vous est présenté.*

Concernant la commune de Soyaux et plus particulièrement le quartier du Champ de Manœuvre, classé quartier de reconquête républicaine et quartier prioritaire de la politique de la ville ; le dispositif de médiation à l'école est déployé de la façon suivante :

- 2 journées au collège Romain Rolland
- 1 journée à l'école Jean Monnet
- ½ journée à l'école Herriot
- ½ journée à l'école Freinet.

Deux comités techniques par an ont lieu permettant de faire l'état des lieux du dispositif pour chaque site sur lequel ce dernier est implanté.

- Collège Romain Roland : 3 Séances de sensibilisation à la communication interpersonnelle, à l'intelligence émotionnelle et à la genèse du conflit en direction de 5 classes de 5eme. 3 Séances de reprise avec les enfants formés l'année dernière à la médiation par les pairs issus écoles Monnet et Herriot (11 élèves).

Un projet consistant à ouvrir une salle de médiation et mettre en place de la médiation par les pairs en cours d'année.

Ce sont au total **90 élèves sensibilisés** aux principes de médiation.

- Ecole Jean Monnet  
3 Séances de sensibilisation, à la communication interpersonnelle, intelligence émotionnelle et à la genèse du conflit, en direction de 3 classes CM1 et CM2.  
9 séances de formation à la médiation par les pairs débiteront au cours du mois de février. Ce sont **60 élèves sensibilisés** aux principes de médiation.

- École élémentaire Édouard Herriot :  
Sensibilisation au climat scolaire et à la prévention du harcèlement scolaire, en direction des classes de CE2, CM1 et CM2. 3 Séances de sensibilisation à la communication interpersonnelle, à l'intelligence émotionnelle et à la genèse du conflit en direction de 3 classes de CM1 et CM2. Formation de la médiation par les pairs est prévue cette année. Ce sont 60 élèves de sensibilisés aux principes de médiation.

- École Célestin Freinet  
Dans le cadre de la journée USEP, co-animation avec l'assistante scolaire d'un atelier sur le thème de l'égalité garçons et filles dans le sport. 3 Séances de sensibilisation en direction des classes CM1 et CM2, et la formation à la médiation par les pairs est prévue cette année. Ce sont **60 élèves sensibilisés** aux principes de médiation.

A ce titre et comme le prévoit la convention, une subvention de 15 000€ sera versé à l'association Oméga pour l'opérationnalisation de son dispositif de médiation à l'école.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité – M. BONNEFOND et M. JEGOU-ne prenant pas part au vote** autorise Monsieur le Maire à signer la convention concernant ce dispositif ainsi que tous les documents y afférent et procéder au versement des 15 000€ au titre de l'exercice 2023.

**Fait et délibéré en mairie, le 09 mars 2023.**

Le maire,



François NEBOUT